



# Formation et Attribution de Capacité du Cavalier Fédéral

29 rue Pasteur – 30220 AIGUES-MORTES - Tél. : 06 18 95 15 62  
M@il : [medievale-renaissance@ federation-francaise-medievale-et-renaissance.fr](mailto:medievale-renaissance@federation-francaise-medievale-et-renaissance.fr)  
Site : [www.federation-francaise-medievale-et-renaissance.fr](http://www.federation-francaise-medievale-et-renaissance.fr)  
Association Loi 1901 W302008501 – Marque déposée : INPI 4048354 – APE 9499Z – SIRET 533 949 129 00019

Domaine des Écuyers - «La Maillardière» - 53600 SAINTE GEMMES LE ROBERT  
Référent Cavalerie - Michaël SADDE - Tél. : 06 47 51 31 10  
M@il : [domainedesecuyers@orange.fr](mailto:domainedesecuyers@orange.fr) - Site : <http://ecuyersdelhistoire.e-monsite.com/>  
Association Loi 1901 W774002556

**Coordonnées personnelles :**



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Situation professionnelle : .....

Cadre réservé au Référent Cavalerie :

Degré Fédéral acquis :

## 0. Les Objectifs

Ce dossier a pour objectifs de cibler les différents Cavaliers de la Fédération Française Médiévale & Renaissance, pour ainsi leur donner des degrés de compétences.

- 1<sup>er</sup> Degré Fédéral.
- 2<sup>ème</sup> Degré Fédéral.
- 3<sup>ème</sup> Degré Fédéral.

Le second objectif est de guider et former le candidat Cavalier au sein de la Fédération.

Ces mesures permettent :

- de jauger le Cavalier tout en le guidant dans son activité d'évocation ou de reconstitution historique,
- de le former régulièrement,
- de prescrire une assurance fédérale plus personnalisée pour chaque degré du Cavalier,
- d'avoir le même langage fédéral équestre pour à terme, informer et faire connaître aux non-initiés le patrimoine de l'histoire vivante en France.

### LES DEGRÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE MÉDIÉVALE ET RENAISSANCE

Chaque degré a son rôle ; de la compétence qui précède la sécurité, mais aussi un rôle de formateur et d'accompagnement.

## 1. Le 1<sup>er</sup> Degré

Formé par un Cavalier du 2<sup>ème</sup> Degré :

- Il pourra être autonome.
- Il est capable de maîtriser son cheval.
- Il maîtrise les fondamentaux du Cavalier de reconstitution historique, mais aussi l'attitude de chaque équitation historique par période médiévale et renaissance.
- Il connaît les règlements et les valeurs de la FFM&R.
- Il sera autorisé à participer à des événements avec son cheval ou un cheval de location. Pour ce dernier cas, le Cavalier fédéral sera apte à juger si le cheval de location a le niveau requis pour la prestation.
- Il sera apte à pratiquer l'escrime équestre (basique).

## 2. Le 2<sup>ème</sup> Degré

- C'est un cavalier accompli, pratiquant l'équitation historique depuis plusieurs années.
- Il a fait ses preuves dans le milieu, aussi bien pour conseiller, guider des Cavaliers de 1<sup>er</sup> Degré (sur l'équipement et l'équitation historiques).
- Il pourra établir des programmes d'entraînements (sous vérification d'un Degré 3).
- Le Cavalier Fédéral de 2<sup>ème</sup> Degré pourra organiser et gérer un événement.
- Son niveau sera validé par ses compétences :
  - Cavalier joueur,
  - Cavalier Archer,
  - Cavalier confirmé à l' «escrime» équestre.

### 3. Le 3<sup>ème</sup> Degré

- Le Cavalier de 3<sup>ème</sup> Degré est un instructeur qui maîtrise toutes les formes d'équitations historiques.
- Il doit être aussi bien combattant à l'épée et qu'archer accompli.
- Il pourra être conseiller auprès des assurances dans le domaine impliquant les Cavaliers.
- Instructeur, il pourra former les Cavaliers des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Degrés.  
**Attention ! Pour se faire, le Cavalier devra obligatoirement détenir un diplôme d'état.**
- Il pourra organiser des événements internationaux.
- Il doit être apte aux joutes historiques (lances solides).
- Il organise les examens et les entraînements nationaux de la FFM&R.
- Il expertise, au côté des membres du Conseil d'Administration, les déclarations d'accident pour en définir au mieux les responsabilités et/ou la non-application d'un règlement fédéral.

**NOTA : Si le Cavalier du 2<sup>ème</sup> Degré désire organiser un événement de très grande ampleur (international, joute lances solides), il devra obligatoirement demander la présence d'un Cavalier fédéral de 3<sup>ème</sup> Degré.**